

INFORMATIONS DE L'ASSURANCE MALADIE DU HAINAUT

novembre 2020

mon parcours d'assuré

La Cpm du Hainaut vous informe des nouvelles modalités d'accueil liées à la crise sanitaire.

Par mesure de sécurité sanitaire et pour respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19, **la CPAM du Hainaut vous propose :**

- **des rendez-vous téléphoniques,**
- **et des rendez-vous dans les accueils**

Ces rendez-vous peuvent être proposés pour les personnes ne pouvant effectuer leurs démarches en ligne ou pour celles dont la situation nécessite un accompagnement personnalisé.

Pour prendre un rendez-vous téléphonique avec l'un de nos conseillers vous pouvez contacter le 3646.

Pour prendre un rendez-vous physique avec nos conseillers au sein de l'un de nos accueils vous pouvez contacter :

- le 3646
- ou sur Internet via le compte personnel sur ameli.fr

Nous vous rappelons que si vous êtes atteints du coronavirus ou cas contact, isolez-vous impérativement en restant chez vous, respectez les gestes barrières afin de vous protéger et protéger votre entourage et évitez les prises de rendez-vous en accueil.

Pour vous protéger et protéger chacun d'entre nous, privilégiez les démarches en ligne via le compte ameli.

L'accès aux soins et la préservation de la santé de chacun restent la priorité de l'Assurance Maladie et de ses collaborateurs.

RESPECTER LES GESTES BARRIÈRES

